

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à 19 H, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Patrick VIVERGE, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 8
Nombre de présents : 6 (quorum : 5)
Nombre de procurations : 2
Nombre de votants : 8
Date de convocation : 06 décembre 2023

Date de publication du procès-verbal :

Présents :

Norbert BACKENSTRASS - Laurent COURCENET - Frédéric GUERINET – Sophie MAIRE - Roland VANDELLE - Patrick VIVERGE

Absentes excusées :

Christine BERREZ
Isabelle BOUGEOIS

Procurations :

Mme Christine BERREZ donne procuration à Mme Sophie MAIRE
Mme Isabelle BOURGEOIS donne procuration à M. Frédéric GUERINET

M. Frédéric GUÉRINET est désigné par les membres du conseil municipal pour être secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 24 octobre 2023 et du 31 octobre 2023

1. Décisions du maire dans le cadre de sa délégation
2. Validation des factures :
 - a- GRIFFON : réparation lame
 - b- Chœur des Roches : prestation du 11 novembre
 - c- Ville de Dole : frais de scolarité
 - d- La Poste : prestation pour mise à jour des adresses
 - e- Inauguration Verger de sauvegarde : facture Pièces et Gâteaux
3. Validation des devis
 - a- SNS : nettoyage des stores extérieurs de la salle des fêtes
 - b- Réponse Nature : colis des anciens
 - c- Chemin du cimetière :
4. Logement conventionné 8 rue de la mairie : renouvellement de la convention
5. RPQS 2022 Eau et Assainissement
6. Transfert de crédits
7. Questions diverses
 - a. Vidéoprotection

Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 24 octobre 2023 et du 31 octobre 2023

Après une brève introduction, M. le maire soumet à l'approbation les deux PV.

Les procès-verbaux des 24 et 31 octobre 2023 sont approuvés à l'**unanimité** sans modifications.

1. Décisions du maire dans le cadre de sa délégation

M. le maire présente les décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation

- Carburant : 80.02 €
- Sacs poubelles SDF / SDR : 75.71 €
- Fournitures entretien salles : : 175.55 €
- Réparation logement locatif : 56.40 €
- Forfait copieur : 258.79 €
- Maintenance chaufferie : 147.12 €
- Intervention Éclairage stade : 144 €
- Alimentation diverse + gerbe 11 nov : 15 €/45.50 €/67 €/115.34 €/133.44 €
- Nettoyage mairie : 253.44 €
- Cartes jeunes : 243 €
- Ordures ménagères mairie et SDF : 140.20 €

Quelques précisions sont apportées par M. Le Maire et Mme MAIRE et M. VANDELLE à propos de l'éclairage du stade

2. Validation des factures :

Mme MAIRE demande que pour les dossiers et prestations prévisibles il serait préférable de disposer de devis plutôt que de facture. M. le maire s'engage à le faire.

Les factures suivantes sont présentées :

- a- GRIFFON : réparation lame d'un montant de 442,84 €
- b- Chœur des Roches pour la prestation du 11 novembre d'un montant de 300 €
- c- Ville de Dole : frais de scolarité d'un montant de 803,64 €

En lien avec de devis, il est évoqué le souhait de certains élèves du village de pouvoir scolariser leurs enfants au collège de Damparis plutôt qu'au collège Bastié. Cette question sera évoquée par M. le Maire lors d'une prochaine réunion à laquelle il participera.

- d- La Poste : prestation pour mise à jour des adresses d'un montant de 526.80 €
- e- Inauguration Verger de sauvegarde : facture Pièces et Gâteaux d'un montant de 385 €

Le conseil municipal, approuve à l'**unanimité** ces factures et autorise M. le Maire à signer ces factures.

3. Validation des devis

M. le maire présente les devis suivants :

- a. SNS : nettoyage des stores extérieurs de la salle des fêtes d'un montant de 850 € HT
- b. Réponse Nature : colis des anciens d'un montant de 2347,21 €
- c. Chemin du cimetière d'un montant de 23 431,80 €

Après échange entre les membres du conseil municipal, il n'apparaît pas pertinent de valider le premier devis (Nettoyage des stores de la salle des fêtes). La raison principale évoquée correspond au fait que ce nettoyage se fera au printemps 2024 et qu'il est donc inutile de la valider maintenant.

Suite à ces échanges, le conseil municipal :

- Reporte à l'unanimité la validation du devis du nettoyage des stores
- Approuve à l'**unanimité** le devis de l'entreprise réponse nature pour le colis des anciens
- Approuve à l'**unanimité** le devis de l'entreprise COLAS pour le chemin du cimetière

4. Logement conventionné 8 rue de la mairie : renouvellement de la convention

M. le maire présente à nouveau ce point à l'ordre de jour car il avait été reporté pour demande de renseignement complémentaire.

Le conseil municipal, décide à **P'unanimité** de dénoncer cette convention et autorise M. le Maire à signer les documents associés à cette convention.

5. RPOS 2022 Eau et Assainissement

M. le maire présente ce Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif.

Après échange entre les membres du conseil, le conseil municipal, approuve à **P'unanimité** ce rapport.

6. Transferts de crédits

M. le maire présente la situation et justifie cette demande de transfert de crédit par l'augmentation de la charge portée par la commune d'avoir recouru, ponctuellement, à l'appui d'une personne supplémentaire pour l'entretien du village en complément de l'employé municipal.

Mme MAIRE, après analyse des chiffres s'inquiète de l'augmentation grandissante de ce poste de dépense avec en particulier les primes données par M. le maire aux employés municipaux. L'ensemble des membres souhaite être éclairer sur ce point. M le maire s'engage à présenter, aux conseillers municipaux, dans la semaine un détail des primes.

Après ces échanges, le conseil municipal **part 3 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE et 5 ABSTENTIONS** ce transfert de crédit.

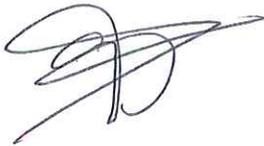
7. Questions diverses

a. Vidéoprotection

M. VANDELLE, présente l'avancement du projet et s'inquiète des délais pour démarrer les travaux afin de pouvoir bénéficier des subventions prévues. La suite des échanges sur ce dossier concerne le positionnement de la caméra à l'entrée du village (rue de Dole) et sa portée. Des éléments complémentaires seront demandés à la société en charge de la réalisation pour définir le lieu le plus opportun.

L'ordre du jour étant étant épuisé, la séance est levée par M. le maire à 20 h 25.

Le secrétaire de séance,
Frédéric GUÉRINET



Le président de la séance,
Patrick VIVERGE



